

fonds destiné à favoriser et à multiplier les échanges entre les associations professionnelles dans tout le Commonwealth. Les fonds, versés par les pays du Commonwealth et administrés par un Conseil d'administration indépendant et un petit comité à Londres, sont distribués en vue d'encourager la représentation aux conférences, de faciliter l'échange de visites entre les personnes exerçant une profession libérale, et d'aider à organiser des conférences et des centres professionnels. La Fondation s'emploie actuellement à encourager la formation d'associations non gouvernementales dans divers secteurs professionnels. Au cours de ses seize années d'existence, la Fondation a connu beaucoup de succès. Elle a fourni un appui financier à ces associations ainsi qu'à d'autres organismes semblables ; elle a contribué à la création de centres professionnels dans certaines capitales du Commonwealth et a financé des publications et des programmes de bourses à caractère professionnel. Qu'ils proviennent de pays industrialisés ou de pays en voie de développement, les membres de diverses professions profitent, individuellement ou collectivement, des activités de la Fondation.

Les chefs de gouvernement décidèrent, lors de leur réunion à Lusaka en 1979, d'élargir le mandat de la

Fondation pour y inclure, entre autres, les domaines de la culture, de l'information, du bien-être social et du développement rural. Ce nouveau mandat sera mis en œuvre parallèlement à un réexamen général des programmes et des priorités de la Fondation.

Aux institutions officielles du Commonwealth et à ses programmes à participation conjointe s'ajoutent enfin plus de 200 organisations non gouvernementales dont les activités s'étendent au niveau international⁹.